

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du
Mercredi 26 février 2025
De la commune de LA VRAIE-CROIX

Séance du 26 février 2025

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six février, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – C.ROLLAND – E.BROHAN – M.LEFORT – P.BONNIN – S.TACHEAU

Convocation : le 18 février 2025

Absents excusés : M.PONDARD pouvoir donné à S.TACHEAU - M.PRIME pouvoir donné à J.CAPELLE – M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN – S.POUPET pouvoir donné à S.ROUSSELET

Absents : -

Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

- 1 - Démission du 4^{ème} adjoint (délibération suite acceptation du Préfet)
- 2 - Maintien du poste de 4^{ème} adjoint ou suppression
- 3 - Proposition de candidat par le Maire
- 4 - Élection
- 5 - Rédaction du procès-verbal, proclamation des résultats, tableau du conseil municipal
- 6 - Réattribution des délégations
- 7 - Indemnités de fonction du Maire et des adjoints et conseillers municipaux délégués
- 8 - **FINANCES** :
 - a. Comptes administratifs et de gestion 2024
 - b. Participations scolaires 2025
 - c. Subventions 2025
- 9 - Gestion locations salle de la Glyscène : tarifs
- 10 - **TRAVAUX** :
 - a. Devis réfection toiture mairie
 - b. Pose vélux toiture logement au-dessus du restaurant
- 11 - Questions diverses

1 - DÉMISSION DU 4ÈME ADJOINT (DÉLIBÉRATION SUITE ACCEPTATION DU PRÉFET)

La démission de C. DOUET en tant que 4^{ème} adjoint a été acceptée par le préfet.
Le conseil doit alors prendre la décision de supprimer ou non ce poste de 4^{ème} adjoint.

2 - MAINTIEN DU POSTE DE 4ÈME ADJOINT OU SUPPRESSION

Le conseil propose le maintien du poste de 4^{ème} adjoint

Adopté à l'unanimité

3 - PROPOSITION DE CANDIDAT PAR LE MAIRE

Monsieur Le Maire propose la candidature de Jean Capelle au poste de 4^{ème} adjoint

4 - ÉLECTION

L'élection se passe sous le contrôle des 2 assesseurs : S.Rousselet et M.Lefort
P.Bouvet est nommé secrétaire

5 - RÉDACTION DU PROCÈS-VERBAL, PROCLAMATION DES RÉSULTATS, TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean Capelle est élu au poste de 4^{ème} adjoint à l'unanimité des 10 conseillers présents

6 - RÉATTRIBUTION DES DÉLÉGATIONS

Le 4^{ème} adjoint garde les mêmes attributions.

Il est proposé que M. Lefort devienne conseillère déléguée à la culture, l'animation, le tourisme, les associations / commerçants, et la communication.

A noter que tous les adjoints sont officiers d'état civil et officiers de police judiciaire

Le tableau des délégations est mis à jour de ces évolutions

Adopté à l'unanimité

7 - INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Les indemnités restent réparties de la même façon

Adopté à l'unanimité

8 - FINANCES :

Présentation des comptes de l'année 2024 :

a. Comptes administratifs et de gestion 2024

Section fonctionnement

Dépenses : 2 794 242,86 €

Dont

Charges à caractère général : 420 795 €

Charges de personnel : 627 409 € (58 533€ de recettes à déduire)

Autres charges de gestion courante : 256 344 €

Recettes : 3 380 351 €

Dont

Produit des services, du domaine et ventes diverses 355 348 €

Impôts et taxes : 230 347 €

Fiscalité locale : 675 978 €

Dotations et participations : 489 068 €

Produits spécifiques : 929 756 € (Vente Bobéhec, Maison au Tostal...)

Section investissement

Dépenses : 1 312 911 €

Dont

Emprunts et dettes assimilées : 165 112 €

Immobilisations corporelles : 88 529 € (achats immobiliers notamment et petits équipements)

Immobilisations en cours : 495 462 € (La Glyscène, travaux du préau, Hangar, Restaurant, Ecostation)

Recettes : 3 039 192 €

Dont Dotation, fonds divers et réserves : 1 189 149 € (remboursement de la TVA des investissements de 2023, taxe d'aménagement, excédent fonctionnement capitalisés)

Solde positif de 586 108 € en fonctionnement et 1 726 280 € en investissement

La totalité du résultat d'exploitation est affecté au compte recette 1068 de la section d'investissement pour financer les nouvelles dépenses de 2025.

Présentation des comptes annexes : Jardins de Bregadon, Lotissement Ar Braden, Le Grand Courtil.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité

b. Participations scolaires 2025

- Contrat association Ecole Sainte Thérèse

Ecole publique : 81 élèves (6 élèves externes à la commune)

Ecole privée : 67 élèves (8 élèves externes à la commune)

Total des dépenses de fonctionnement de l'école publique : 69 109 € dont 34 182€ d'ATSEM

Coût élève primaire : 465,69€ - Coût élève maternelle : 1 568, 33 €

Financement du contrat d'association avec l'école Sainte Thérèse : 59 452,27 €

Adopté à l'unanimité

- Fournitures et classe Eveil

	Financement par élève	Ecole publique	Ecole Privée
Nombre Elèves		75	59
Fournitures scolaires	50	3 750	2 950
Fournitures pédagogiques	20	75 000	59 000
Classe Eveil	40	3 000	2 360
Total		81 750	64 310

Le conseil propose le maintien de ces participations

1 abstention fourniture et 1 abstention classe éveil,
La décision est adoptée à la majorité

- Questembert Communauté

La commune a également été sollicitée par Questembert communauté pour aider au financement des entrées piscine à hauteur de 460 euros environ
Le conseil valide cette participation à l'unanimité

Suite aux baisses de subventions de l'Etat, la communauté de commune est amenée à demander des participations aux communes environnantes sur le budget culture. Il faut souligner que l'offre culturelle sur la communauté de commune est abondante.

Le conseil adopte à l'unanimité une participation de 3 014 €, soit 2 € par habitant Insee

c. Subventions 2025

Subventions données :

Associations St Eloi : 47 licenciés (hors vétérans) x 30 € = 1 410 €

Comité de jumelage : 50 euros

Société de chasse : 50 € par piéteur (x4) + 50 euros fixe, soit 250 euros

Des graines et des brouettes demande une subvention à hauteur de 450 € pour la mise en place de projets sur l'année 2025

9 contre, 1 abstention, en revanche, une participation pourrait être accordée en cas d'organisation d'une manifestation dans la commune.

L'As de trèfle 30 € x 11 licenciés = 330 €

Maintenons les subventions de 50 € pour la Ligue contre le cancer, La myopathie, le téléthon, les Resto du Cœur, le Secours Catholique, Les pupilles Sapeurs-Pompiers, La Croix rouge.

Banque Alimentaire : 50 € (+ 80 euros de cotisation annuelle)

Maison familiale et rurale 60 €

Adopté à l'unanimité

9 - GESTION LOCATIONS SALLE DE LA GLYSCÈNE : TARIFS

Pour simplifier la gestion, Il est proposé de mettre en place un forfait week-end en lieu et place d'un forfait jour + ½ tarif pour la journée supplémentaire. Les prix restent inchangés. Cela simplifiera également la gestion de l'alarme.

Le forfait ½ tarif sera maintenu pour la troisième journée (vendredi + WE ou WE + lundi)

Adopté à l'unanimité

10 - TRAVAUX :

a) Devis réfection toiture mairie

La partie en zinc de la toiture de la mairie fuit, un premier devis de 12 112 € HT a été reçu, d'autres devis sont en cours.

b) Pose vélux toiture logement au-dessus du restaurant

Réception d'un devis de 1 480 € HT pour la pose d'un velux et plaquiste 9743€
D'autres devis en cours

11 - QUESTIONS DIVERSES

L'association Arbonambule souhaite venir faire une animation dans les jardins de Tournay et propose un devis pour le jour de l'inauguration le vendredi 21 mars (devis 400 € pour 50 personnes environ)

Le conseil donne son accord pour conventionner avec l'association
Et approuve le devis animation

Visite d'un agent immobilier / mandataire en locaux commerciaux.

Le conseil propose la mise en place d'un mandat simple sans exclusivité afin de trouver un locataire pour le local commerce de l'ancienne mairie

Adopté à l'unanimité

Le point à temps – entretien voiries : 2 devis ont été reçus

Le conseil valide le devis Eiffage pour 13 665 € HT